

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit: Fiche de données de sécurité de groupe 1 Chemloc adhésifs

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

900006 Chemloc U-900 - 10 g bouteille: Couleur rouge

900050 Chemloc U-900 - 50 g bouteille

900250 Chemloc U-900 - 250 g bouteille

902050 Chemloc S-270 - 50 g bouteille: Couleur rouge

902250 Chemloc S-270 - 250 g bouteille

905050 Chemloc B-601 - 50 g bouteille: Couleur vert

905250 Chemloc B-601 - 250 g bouteille

906050 Chemloc B-641 - 50 g bouteille: Couleur jaune

906250 Chemloc B-641 - 250 g bouteille

Chemloc D-542 - 50 g bouteille: Couleur marron

Chemloc D-542 - 250 g bouteille

UFI: WTK0-705D-000A-Q74D

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Colle et mastic d'étanchéité, anaérobie

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: EUROTECH NEOVAL AG

Rue/B.P.: Unterlettenstrasse 14

Place, Lieu: 9443 Widnau

Suisse

WWW: www.eurotech-neoval.ch

E-mail: office@eurotech-neoval.ch

Téléphone: +41 (0)71 555 0170

Télécopie: +41 (0)71 555 0174

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)71 555 0170, office@eurotech-neoval.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

TOX-Zentrum Schweiz, Téléphone: 145

Giftzentrale Wien, Téléphone: 0043-1-4064343

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)**

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Fiche de données de sécurité de groupe 1
Chemloc adhésifs**

Numéro de matière Adhesives1

Page: 2 de 9

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquette (CLP)**

Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage:

Contient Méthacrylate de hydroxypropyle et Méthacrylate d'hydroxyéthyle.

2.3 Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable



3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE - N° de l'indice 607-134-00-4 CAS -	Acrylate de méthyle-ester (Numéro d'identification UE 607-134-00-4) Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H335.	>= 10 %
N°CE 248-666-3 CAS 27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317.	1 - 20 %
N°CE 212-782-2 CAS 868-77-9	2-Méthacrylate d'hydroxyéthyle Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317.	1 - 20 %
N°CE 201-254-7 CAS 80-15-9	Hydroperoxyde de cumène Org. Perox. E; H242. Acute Tox. 4; H302. Acute Tox. 4; H312. Acute Tox. 3; H331. Skin Corr. 1B; H314. STOT RE 2; H373. Aquatic Chronic 2; H411. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 10 % / Skin Irrit. 2; H315: 3 % ≤ C < 10 % / Eye Dam. 1; H318: 3 % ≤ C < 10 % / Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 3 % / STOT SE 3; H335: C < 10 %	1 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation:	Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. En cas de malaises, consulter un médecin.
Après contact avec la peau:	En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, mousse, poudre d'extinction, Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.



5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Indications complémentaires: En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées.

Refroidir les réservoirs en danger avec une lance à eau.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une aération suffisante.

Ne pas inspirer les vapeurs. Porter un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs.

Porter un équipement de protection approprié.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés à une plage de température de 5 °C à 28 °C.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. À protéger de la chaleur et du rayonnement solaire.

Conseils pour le stockage en commun:

tenir à l'écart de oxydants forts, acides forts, métaux, rouille.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

**Protection individuelle****Contrôle de l'exposition professionnelle**

Protection respiratoire:	En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.
Protection des mains:	Gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants: caoutchouc butyle - Epaisseur du revêtement: 0,7 mm Période de latence: 300 min Autres possibilités: Caoutchouc nitrile, polyéthylène Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection oculaire:	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
Protection corporelle:	Porter un vêtement de protection approprié.
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Ne pas inspirer les vapeurs. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ranger séparément vêtements de ville et vêtements de travail. Equiper les lieux de travail d'un rince-œil et d'une douche de premier secours. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	Forme: liquide
Couleur:	voir rubrique 1
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	> 100 °C (ISO 2592)
Température de décomposition:	> 100 °C
pH:	4 - 6
Viscosité, dynamique:	à 25 °C: env. 500 - 550 mPa*s (Brookfield)
Solubilité dans l'eau:	à 20 °C: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: ≤ 0,5 hPa (DIN 51616)
Densité:	à 20 °C: 1,0 - 1,1 g/mL (DIN 51757)
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	> 380 °C
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible



Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un fort échauffement déclenche (> 100 °C): Polymérisation!

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 100 °C.

10.5 Matières incompatibles

tenir à l'écart de oxydants forts, acides forts, métaux, rouille.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: > 100 °C

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë: DL50 Rat; par voie orale: (Par analogie) > 5000 mg/kg

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangersPropriétés perturbant le système endocrinien:
Aucune donnée disponible

Autres informations: Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Le produit est en majeure partie biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulationCoefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchet: 08 04 09* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant**14.4 Groupe d'emballage**ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant



14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Étiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P261

Éviter de respirer les vapeurs.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P312

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

**Fiche de données de sécurité de groupe 1
Chemloc adhésifs**

Numéro de matière Adhesives1

Page: 9 de 9

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

- H242 = Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H302 = Nocif en cas d'ingestion.
- H312 = Nocif par contact cutané.
- H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 = Provoque une irritation cutanée.
- H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 = Toxique par inhalation.
- H335 = Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Créée: 8.2.2002

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Eye Irrit.: Irritation des yeux
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
Org. Perox.: Peroxyde organique
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Corr.: Corrosion cutanée
Skin Irrit.: Irritation de la peau
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.